

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027, en classe de BTS 1^{ère} année

Nom :

Prénom :

Classe intégrée :

Madame, Monsieur,

Vous avez été admis(e) au lycée Colbert en 1^{ère} année de BTS sous réserve de l'obtention du baccalauréat. **Pour valider votre inscription** vous devez nous retourner ce dossier d'inscription dûment complété et accompagné des documents suivants **dès que possible et avant le 26/06/2026**

Documents à compléter :

- 1- La fiche de renseignements
- 2- La fiche d'urgence (destinée à la vie scolaire)
- 3- La fiche d'infirmerie (sous pli cacheté, destinée à l'infirmerie)
- 4- Attestation de lecture du règlement intérieur

Pièces à remettre obligatoirement :

- 1 Photocopie des **résultats du baccalauréat ou du diplôme du bac**
- 2 Photocopie de votre **carte d'identité**
- 3 Certificat de fin de scolarité (**EXEAT**) si scolarisé(e) en 2025/26 ailleurs qu'au lycée Colbert
- 4 Photocopies des pages **vaccins** du carnet de santé (à joindre à la fiche d'infirmerie)

Pièce à remettre dès que possible :

- 1 Attestation de responsabilité civile 2026/2027

Pièces à remettre le cas échéant :

1. **Notification conditionnelle du CROUS 2026/27** si déjà reçue
2. **Document médicaux accompagnant la fiche infirmerie (PAI,...)**, sous pli confidentiel
3. **PAP, GevaSco** mis en place au lycée
4. **Contribution solidaire pour la maison des lycéens (facultatif)** : Chèque de 8€ à l'ordre de la maison des lycéens
- 5.

Pour valider votre inscription, le dossier complet doit être retourné à la scolarité Bac Pro/BTS du Lycée Colbert avant le 26/06/2026

Lycée Colbert
Inscription BTS
117 Bd Léon Blum
BP 2135
56321 LORIENT Cedex

02.97.37.33.55

02.97.88.37.17 (scolarité Bac Pro/BTS)

ÉLÈVE :

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	Sexe (M ou F) :
Département de naissance :	Ville de naissance :
Pays de naissance :	Nationalité :
INE* :	

*figure sur relevé de notes du bac, convocations aux examens ou bulletins scolaires

PARENTS :

	Responsable Légal	Responsable Légal
NOM Prénom		
Lien de parenté <i>(voir au dos)</i>		
Adresse (rue, voie... Code postal Commune)		
Tél. Domicile		
Tél. Portable <i>(obligatoire)</i>		
Mail <i>(obligatoire)</i>		
Profession <i>(Code profession voir page 4)</i>		
À contacter en priorité :	OUI <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élève ?
 OUI NON OUI NON

Tél. élève	
Mail élève	
Adresse de l'élève (si elle n'est pas connue, merci de la communiquer en septembre au secrétariat de scolarité)
Autre personne à contacter (facultatif)	Nom Prénom : Tél : Lien de parenté avec l'élève <i>(voir page 4)</i> :

Tout changement intervenant au cours de l'année est à signaler au secrétariat scolarité.

CHOIX DU RÉGIME :

- Externe Ticket (= demi-pensionnaire à la prestation)

Si vous souhaitez prendre des repas (même ponctuellement) à la cantine du lycée, veuillez cocher la case « ticket ». Vous pourrez créditer votre carte-badge du montant souhaité.

Le prix du repas sera calculé selon le quotient familial (voir tableau ci-dessous) à condition que vous ayez effectué l'inscription sur le site bretagne.bzh/tarifcation, accessible à partir du 1er juin. À défaut d'inscription avant le 27 septembre 2026, le tarif le plus élevé s'appliquera.

À titre indicatif, tarifs 2025-2026 :

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS 2025/26
1	≤ 500	3€
2	de 501 à 700	3,15 €
3	de 701 à 900	3,45 €
4	de 901 à 1100	3,80 €
5	de 1101 à 1500	4,20 €
6	de 1501 à 1700	4,50 €
7	de 1701 à 2000	4,85
8	> 2001	5,10 €

FORMATION dans laquelle vous vous inscrivez en 2026-2027 :**1^{ère} année BTS :**

- Conception de Produits Industriels (CPI)
- Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA)
- Electrotechnique
- Maintenance des Véhicules option voitures particulières

Dernier établissement fréquenté

Année scolaire :

Nom de l'établissement :

Ville :

Type d'établissement : Public Privé

Classe (terminale ou formation post bac) :

Spécialité :

Intitulé du Bac si obtenu avant 2025 :

Date :

Signatures de l'élève et du (des) responsable(s) légal(aux) :

LIEN DE PARENTÉ :

Mère	Elève lui-même
Père	Aide sociale à l'enfance
Ascendant	Educateur
Fratric	Assistant familial
Autre membre de la famille	Autre lien
Tuteur	

CODIFICATIONS DES PROFESSIONS

<u>AGRICULTEURS</u>		<u>OUVRIERS</u>	
11	Agriculteurs sur petite exploitation	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
13	Agriculteurs sur grande exploitation	64	Chauffeurs
		65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
<u>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</u>		67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
21	Artisans	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
22	Commerçants et assimilés	69	Ouvriers agricoles
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
<u>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES</u>		<u>RETRAITES</u>	
31	Professions libérales	71	Anciens agriculteurs exploitants
33	Cadres de la Fonction Publique	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
34	Professeurs, professions scientifiques	74	Anciens cadres
35	Professions de l'information, des arts et spectacles	75	Anciennes professions intermédiaires
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	77	Anciens employés
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	78	Anciens ouvriers
<u>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</u>		<u>AUTRES INACTIFS</u>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	83	Militaires du contingent
44	Clergé, religieux	84	Elèves, étudiants
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
47	Techniciens		
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
<u>EMPLOYES</u>			
52	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT :
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL

Année scolaire 2026/2027

FICHE D'URGENCE – Vie scolaire

A remplir par les parents

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Etablissement d'origine :

Classe fréquentée l'année précédente :

Nom des parents ou du responsable légal :

Adresse :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1 – N° de téléphone du domicile :

2 – N° de portable mère :

N° de travail mère :

3 – N° de portable père :

N° de travail père :

4 – Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Sur appel de l'infirmerie les parents sont tenus de venir chercher leur enfant.

En cas d'impossibilité de joindre un responsable de l'enfant et sur les consignes des services d'aide médicale d'urgence (15), le transport par véhicule sanitaire pourra être à la charge de la famille.

Nom, adresse et n° de téléphone du Médecin traitant :



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT :
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL

Année scolaire 2026-2027

FICHE INFIRMERIE

CONFIDENTIELLE

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Numéro d'immatriculation sociale de l'élève (=N° Sécurité sociale) :

Nom des parents ou du responsable légal :

Adresse :

Téléphone(s) :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Votre enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires lors de l'inscription : joindre les photocopies des pages vaccins du carnet de santé

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire (joindre copie PAI),

il va de votre intérêt et de celui de votre enfant que ces informations soient parfaitement renseignées.

Antécédents médicaux (dates des maladies) :

Antécédents chirurgicaux (dates) :

Allergies éventuelles :

Traitement en cours (nom des médicaments) :

Autres observation utiles, précautions particulières à prendre... :

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance.

Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie.

SI BESOIN , VOUS POUVEZ CONTACTER L'INFIRMERIE DE L'ETABLISSEMENT
DU LUNDI AU VENDREDI au 02.97.88.37.40



LYCÉE
COLBERT
LORIENT

Secrétariat de
Scolarité

Téléphone
02 97 37 33 55

Télécopie
02 97 83 25 94

Mél.
Ce.0560026z
@ac-rennes.fr

117 Bd Léon-Blum
BP 2135
56321 Lorient
cedex

Le secrétariat de scolarité

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
du Lycée Colbert

Lorient, le 15 mai 2026

Madame, Monsieur,

L'inscription au Lycée Colbert implique l'adhésion de la famille et de l'apprenant au **règlement intérieur** ainsi que l'engagement de le respecter. Il a valeur de contrat liant les différents partenaires de la communauté éducative. Ce règlement intérieur est à votre disposition sur notre site internet :

<https://www.lycee-colbert-lorient.com> rubrique : « INFOS PRATIQUES »

Si besoin, un exemplaire papier est consultable au secrétariat du Lycée.

Après en avoir pris connaissance, vous devez compléter et signer le coupon ci-dessous.

Cordialement,

Le secrétariat de scolarité



Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

M. et/ou Mme parent(s) de l'élève,

et l'élève lui-même (NOM et Prénom) :

en classe de :

Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée Colbert et s'engagent à le respecter.

Fait à, le/...../2026

Signature du(des) parent(s) :

Signature de l'élève :



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

« *Accompagner
les jeunes dans
leurs années
lycées et les aider
à construire leur avenir,
voilà nos priorités.* »

Rendez-vous sur :
bretagne.bzh/tarifcation



**POUR VOUS,
AVEC VOUS,
PARTOUT.**

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

**Inscrivez-vous dès le 1^{er} juin
pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources !**

DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton-ne-s réussissent leurs années lycée.

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le bien-manger, elle a fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Depuis, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient d'une tarification :

> Accessible

En prenant à sa charge en moyenne 5,15 € par repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.

> Solidaire

8 tranches tarifaires basées sur le quotient familial pour une plus juste contribution des familles.

> Harmonisée

Des tarifs identiques dans les 116 établissements pour une égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TARIFICATION ?

Rendez-vous dès le 1^{er} juin 2026 sur :

bretagne.bzh/tarifcation

pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est :

- Lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public breton
- Élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton

QUI DOIT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL DE LA TARIFICATION ?

- **Le parent responsable des frais scolaires**, c'est-à-dire celui qui règle les factures de restauration et d'hébergement (y compris pour les étudiants, sauf s'ils ont des revenus propres qu'ils déclarent aux services fiscaux)
- **Le parent allocataire CAF ou MSA**, si la famille bénéficie (ou a déjà bénéficié) de droits (allocations, aides, etc.).

S'il ne s'agit pas de la même personne, des justificatifs seront à transmettre.

Le parent allocataire devra s'enregistrer avec ses nom, prénom, date et lieu de naissance permettant la récupération automatique des données CAF ou MSA.

Le calcul de la tranche tarifaire se fait à partir du quotient familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas allocataire, et après vérification par les services instructeurs, ce seront les éléments du dernier avis d'imposition que seront pris en compte pour le calcul.

Vous avez une situation particulière (mineur ou majeur isolé, étudiant étranger, jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, etc.) ? Des pièces justificatives vous seront demandées pour instruction.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS ?

Vous avez le choix d'effectuer une demande en refusant de communiquer vos revenus. Dans ce cas, la tranche maximale vous sera affectée.

LES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1. Connectez-vous sur bretagne.bzh/tarifcation à partir du **01 juin 2026**
2. Cliquez sur "S'inscrire aux tarifs"
3. Suivez les instructions
4. Validez votre inscription.
5. À l'issue du parcours, vous recevrez un message de confirmation avec votre tranche provisoire.

Sans inscription avant le 27 septembre 2026,

le tarif le plus élevé s'applique.

BESOIN D'AIDE



En cas de difficulté lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au **02 23 20 60 00** ou par mail à l'adresse tarification.lycee@bretagne.bzh

Tarif repas

RESTAURATION 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	à la prestation ¹	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		3 €
de 501 à 700	2 / B		3,15 €
de 701 à 900	3 / C		3,45 €
de 901 à 1100	4 / D		3,80 €
de 1101 à 1500	5 / E		4,20 €
de 1501 à 1700	6 / F		4,50 €
de 1701 à 2000	7 / G		4,85 €
2001 et plus	8 / H		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier*

HÉBERGEMENT 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2 / B		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3 / C		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4 / D		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5 / E		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6 / F		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7 / G		13,30 €		17 €
2001 et plus	8 / H		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.

INFORMATIONS UTILES – à conserver

Téléphone accueil
02 97 37 33 55

Scolarité :
02 97 88 37 17

Mél.
ce.0560026z
@ac-rennes.fr

117 Bd Léon-Blum
BP 2135
56321 Lorient
cedex



**LYCÉE
COLBERT**
LORIENT

LYCÉE POLYVALENT
ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
PROFESSIONNEL



<http://www.lycee-colbert-lorient.com>

Rentrée:

Le lundi 1^{er} septembre 2026 à priori. A vérifier sur le site Internet du lycée mi-juillet ou fin août 2026.

Manuels scolaires

Vous pourrez prendre connaissance de la liste des livres pour la rentrée sur notre site Internet. Peu de livres seront nécessaires, voire aucun. Il n'existe aucune liste de fournitures au lycée : les professeurs indiqueront leurs desiderata aux élèves à la rentrée.

Restauration

Les étudiants peuvent prendre leur repas à la cantine-self du lycée s'ils le souhaitent (en créditant leur carte badge) ou au restaurant universitaire de Lanveur.

Concernant la cantine-self du lycée, il est possible de bénéficier d'une tarification fixée par la Région Bretagne basée sur le quotient familial, à condition de **s'inscrire sur le site internet bretagne.bzh/ jusqu'à la date limite indiquée sur le site** (environ mi-septembre chaque année), faute de quoi le tarif maximal s'appliquera.

(voir la fiche d'information « Inscription tarification » Région Bretagne ci-jointe)

À titre indicatif, ci-dessous les tarifs 2025-2026 :

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS 2025/26
1	≤ 500	3€
2	de 501 à 700	3,15 €
3	de 701 à 900	3,45 €
4	de 901 à 1100	3,80 €
5	de 1101 à 1500	4,20 €
6	de 1501 à 1700	4,50 €
7	de 1701 à 2000	4,85€
8	> 2001	5,10 €

Bourses du CROUS

En cas de réponse favorable à votre demande, le CROUS édite une Notification d'attribution conditionnelle (DSE – Dossier Social Étudiant). Celle-ci **doit être impérativement donnée au secrétariat de scolarité pour validation** (sinon le versement ne pourra avoir lieu).

Rappel concernant le DSE : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> < Dossier social étudiant

Sécurité Sociale et complémentaire santé

Renseignement sur <https://www.etudiant.gouv.fr> (rubrique Info > votre santé)

et sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Autres informations utiles sur le site de l'Université de Bretagne Sud

<https://www.univ-ubs.fr>

Stage

Une attestation d'assurance Responsabilité Civile sera nécessaire pour les stages en entreprise ; elle est à joindre au dossier d'inscription en BTS (attestation responsabilité civile habitation ou attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire d'inscription). Les dates de stages ne sont pas encore fixées mais ceux de BTS première année débutent en général mi-mai alors que le premier stage *de post BTS Expert Auto* intervient mi-octobre.

Maison des lycéens :

La Maison des lycéens est une association (loi de 1901) autonome et autogérée par les élèves de l'établissement qui en sont membres. Elle a pour objet de « développer et soutenir les projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté ».

Elle prend plus particulièrement corps au sein du foyer des élèves. L'ouverture du foyer est soumise à la présence des bénévoles qui assurent un service de cafétéria dont tous les produits offerts à la vente sont issus de la culture biologique et du commerce équitable. Ouvert à tous, il offre un espace convivial de détente et d'échange pour les membres de la communauté scolaire.

La MDL a besoin de financement (*chèque de 8€ à l'ordre de la Maison des lycéens*) pour faire vivre des projets, sorties culturelles avec et pour les élèves (ateliers théâtre, sorties cinéma ou théâtre, cafétérias, expositions, concerts, journal du lycée etc.)- Contact : mdlcolbert@gmail.com